



**FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL  
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

---

**FORMATION AU  
BREVET FEDERAL 3° DEGRE**

---

**Attention : la formation au Brevet Fédéral 3° degré peut être décalée dans le temps si le nombre de candidats n'est pas suffisant pour organiser la session de formation . Nous vous tiendrons informé de toute modification dès que possible, en attendant vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire.**

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

## Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports. Son siège social est situé 13 rue Trigance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

## Le BREVET FEDERAL 3° DEGRE

### Prérogatives :

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'entraîneur BF3 propose un modèle de performance et de haut niveau. Il vise le perfectionnement des qualités individuelles du joueur et la constitution d'un collectif (équipe) performant.

## Public concerné

La formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet fédéral éducateur 2° degré, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

## Condition d'entrée en formation

- ↪ Avoir 18 ans
- ↪ Être licencié à la F.F.P.J.P.
- ↪ Être titulaire du BF2
- ↪ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 ou diplôme équivalent
- ↪ Extrait casier judiciaire numéro 3 vierge de moins de 3 mois
- ↪ Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement
- ↪ Répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation

## Tarifs et modalités de financement

### Frais pédagogiques :

Les frais d'inscription et pédagogique à l'ordre du Centre National de Formation F.F.P.J.P. seront modulés en fonction de la situation du stagiaire :

- Si le candidat est mandaté par un Comité ou une Ligue : 600 €
- Si le candidat vient de son propre chef : 1 200 €

A ces frais pédagogiques, il faudra ajouter les frais annexes (déplacements, hébergement et restauration ...) dont le coût est à calculer en fonction de la localisation du candidat. Ces frais annexes sont à la charge du candidat ou de son financeur.

### Modalités de financement :

- ↗ Comité régional, départemental ou club
- ↗ Financement individuel
- ↗ Autres financements : en fonction de votre statut, contactez-nous pour connaître les financements possibles.

## Calendrier et volume horaire

### 292 heures de formation

- ↗ 228 heures de stage en structure d'accueil
- ↗ 64 heures en centre de formation

### Calendrier de la session 2020-2021

- ↗ Clôture des inscriptions : 31 aout 2020
- ↗ Formation du 25 septembre 2020 au 28 février 2021
  - 1<sup>er</sup> regroupement : du 25 au 27 septembre 2020 (Avignon)
  - 2<sup>ème</sup> regroupement : du 27 au 29 novembre 2020 (Nîmes)
  - 3<sup>ème</sup> regroupement : du 15 au 17 janvier 2021 (Avignon)
  - 4<sup>ème</sup> regroupement : du 26 au 28 février 2021 (Nîmes)

Le lieu de formation peut être amené à changer en fonction du programme des regroupements.

- ↗ Examen UC3 : 6 et 7 mars 2021 (stage jeunes)
- ↗ Examen UC4 : 28 février au 31 mars 2021 (au sein de la structure d'accueil)

## Programme de la formation

Les compétences visées sont identiques à celles visées dans le cadre des UC3 et UC4 du DEJEPS perfectionnement sportif mention pétanque, à savoir :

- ↗ Analyser le contexte de la pétanque en France et dans le monde
- ↗ Construire, mener et articuler des cycles séances d'entraînement Concevoir, coordonner et mettre en œuvre un programme de perfectionnement sportif
- ↗ Manager coacher une équipe, un staff
- ↗ Conduire des actions de formation

### Compétences préalables à la mise en situation pédagogique:

- ↗ être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;
- ↗ être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- ↗ être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- ↗ être capable de mettre en œuvre une situation formative.

### Compétences UC3 et UC4

- ↗ encadrer la pétanque en sécurité
- ↗ réguler son intervention en fonction des publics
- ↗ réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- ↗ encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre de ses interventions pédagogiques
- ↗ adapter l'organisation de la sécurité des sportifs en fonction de leur niveau
- ↗ conduire une démarche de perfectionnement sportif en pétanque
- ↗ conduire une démarche d'enseignement de la pétanque
- ↗ conduire une démarche d'entraînement de l'activité pétanque
- ↗ conduire des actions de formation fédérale

## Structure de stage, alternance, tutorat

La structure de stage doit être connue et la convention de stage signée en amont de la formation. Le référent pédagogique peut accompagner le candidat dans sa recherche en le mettant en lien avec le réseau de structures d'accueil de la fédération s'il ne trouve pas de manière individuelle un lieu de stage.

Les stagiaires seront accueillis dans :

- ↳ Les comités régionaux de la FFPJP
- ↳ Les comités départementaux de Pétanque et de Jeu Provençal
- ↳ Les clubs et écoles de Pétanque et de Jeu Provençal

Dans les deux premiers cas, il s'agira de coordonner les Equipes Techniques en relation avec les élus et salariés administratifs ; d'encadrer et d'entraîner les joueurs lors de sélections départementales, régionales ou nationales.

Dans le troisième cas, il s'agira d'entraîner les licenciés, de mettre en place des animations Pétanque pour les jeunes, de coordonner les relations entre le ou les éducateurs de l'école de Pétanque et le club d'appartenance, de mener des projets d'action et ou de développement

### **Place et rôle du tuteur dans le processus pédagogique :**

Chaque stagiaire en formation devra disposer dans sa structure professionnelle d'un tuteur, garant de l'acquisition et de la mise en œuvre opérationnelle des compétences acquises. Le tuteur aura comme mission d'accompagner le stagiaire dans son parcours de formation en lui permettant de mettre en pratique, la « théorie » étudiée en formation.

Le tuteur choisi pour encadrer le stagiaire devra être reconnu pour ses compétences dans son activité et ses acuités pour transmettre son savoir, savoir-faire et savoir-être.

Pour des raisons pratiques, les conseiller technique fédéraux régionaux affectés dans la région où le stagiaire effectue son stage en alternance pourront exercer la fonction de tuteur. A défaut et après avis du DTN, un autre tuteur pourra être choisi s'il possède au moins un DESJEPS et/ou s'il est expérimenté dans les domaines visés.

Pour justifier de son expérience le tuteur devra occuper un poste à responsabilités, depuis au moins 3 ans tels que manager d'équipe technique, directeur sportif, directeur de projet, administrateur de structure et exercer ou avoir exercé une fonction équivalente dans le cadre de son activité professionnelle. Cette personne pourrait être salariée ou bénévole d'un club, d'un comité départemental, d'un comité régional.

## Certification

### Descriptif des évaluations :

Le dispositif de certification comprend 3 épreuves :

- ↪ Deux épreuves qui certifient l'UC3
- ↪ Une épreuve qui certifie l'UC4

### Modalités pour les candidats ayant échoués aux épreuves :

De nouvelles situations d'évaluations sont proposées le mois suivant, les épreuves certificatives restent identiques

### CERTIFICATION DE L' UC 3 :

Les épreuves de certification se font en salle pour l'analyse vidéo et au cours d'une stage de haut niveau avec un public composé de joueurs de haut-niveau pour la situation d'entraînement. Les candidats sont regroupés sur un même site au cours d'un stage national pour mener à bien cette évaluation.

#### 1- Une analyse orale d'une séquence de jeu, au moyen d'une vidéo permettant de proposer:

- ↪ une analyse technique et tactique de cette séquence
- ↪ une progression pédagogique en pétanque
- ↪ une situation d'entraînement pour tout public
- ↪ placer la situation dans un plan annuel individuel d'entraînement
- ↪ une évaluation des cycles individuels d'enseignement et d'entraînement

#### Ces situations pratiques visent à évaluer les capacités des stagiaires à :

- ↪ analyser une mène
- ↪ mettre en œuvre des situations formatives en fonction des différents publics
- ↪ évaluer les pratiquants en action
- ↪ proposer un plan annuel d'entraînement et d'enseignement
- ↪ évaluer les progressions pédagogiques proposées

#### 2- Une situation d'évaluation en situation de stage de haut-niveau

L'épreuve se déroule par la mise en situation d'une séance individuelle d'entraînement (durée 1h, préparation 15 mn), suivi d'un entretien d'une durée de 30 mn.

Le candidat devra préparer un cycle d'entraînement de 8 séances sur un thème tiré au sort en début de formation et remettre le dossier au jury avant la mise en place sur le terrain.

### L'évaluation de l'épreuve comprend:

#### Evaluation du document écrit :

- ↪ analyse du contenu des séances d'entraînement
- ↪ identification des objectifs
- ↪ cohérence des situations proposées

#### Evaluation de l'entretien:

- ↪ Analyse des situations proposées
- ↪ justification de la séance proposée par rapport au plan annuel d'entraînement individuel
- ↪ Présente un dispositif d'évaluation adéquat.

## CERTIFICATION DE L' UC 4 :

La certification de l'UC 4 comprend une situation d'évaluation en école de pétanque. Le candidat devra préparer un cahier d'entraînement de ses interventions dans sa structure de stage et sera évalué sur ce dossier et dans son club au cours d'une des séances de son dossier.

L'épreuve se déroule dans la structure d'accueil au cours d'une séance collective d'enseignement en toute sécurité (durée d'1h dont 15 mn de gestes techniques), suivi d'un entretien d'une durée de 30 mn.

### L'évaluation de l'épreuve comprend :

#### **Evaluation du document écrit :**

- ↳ analyse du contenu de la séance
- ↳ identification des objectifs
- ↳ cohérence des situations proposées

#### **Evaluation de l'entretien:**

- ↳ Analyse des situations proposées
- ↳ Justification de la séance proposée par rapport au cycle d'enseignement
- ↳ Présente un dispositif d'évaluation adéquat.
- ↳ Précise les actions à mettre en œuvre pour préserver la sécurité des pratiquants.

L'évaluation de l'UC3 se fait au cours d'un stage de haut niveau (6 et 7 mars 2021, stage jeunes).

L'évaluation de l'UC4 se fait au cours de la même période de certification entre le 28 février et le 31 mars 2021 (au sein de la structure d'accueil)

## **Inscription**

Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **avant la date indiquée sur le formulaire d'inscription.**

## **Contacts**

**Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)**  
13 Rue Trigance - 13002 MARSEILLE

**Responsable administrative :** Régine Singrelin  
Tél : 04 91 14 05 80- [formation@petanque.fr](mailto:formation@petanque.fr)

**Responsable pédagogique :** William ROUX  
Ligne directe : 04 91 14 05 81 - 06 19 84 14 01- [william.roux@petanque.fr](mailto:william.roux@petanque.fr)